

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-trois et le 15 février à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaients présents : MMES DENIS, LARONDE,
MRS BAÏADA, BERTHAUX, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS / MME BOURCIER A M. ZULIAN
MME MAZILLE A M. LE MOING / M. CAM A M. BERTHAUX

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADOE, MMES GAUCHET ET NEGRE

Secrétaire : MME DENIS DOMINIQUE

Date de la convocation : 10/02/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : SIGNATURE DES CONVENTIONS POUR LA MISE A DISPOSITION DU BATIMENT BOULODROME AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire signale au conseil que l'association « Comité des fêtes de Lauzerte » demande la mise à disposition ponctuelle du bâtiment du boulodrome afin d'y organiser des festivités. Ce local est également utilisé par d'autres associations. Il est nécessaire de refaire les conventions d'utilisation de ce local et de la mettre à jour

Monsieur le Maire souhaite continuer à soutenir ces associations en mettant gratuitement à leur disposition le bâtiment du boulodrome. Il souhaite que cette mise à disposition soit officialisée par une convention d'utilisation annuelle qui déterminera les jours et horaires d'utilisation des lieux pour chaque association.

Monsieur le Maire, sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention ainsi que les éventuelles nouvelles demandes avec les utilisateurs suivants :

- Le comité des fêtes de Lauzerte
- Le comité des fêtes Les Nuits du Jour

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** : la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention jointe au dossier de conseil ainsi que les éventuelles nouvelles demandes, avec l'association le comité des fêtes de Lauzerte et le comité des fêtes Les Nuits du Jour ;
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING